



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Financement

Question orale n° 1363

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre delegue au budget sur la dotation financiere du fonds d'aménagement littoral Nord-Pas-de-Calais. Ce fonds a, en effet, ete cree en 1986 lors de la decision de creation du tunnel sous la Manche mais n'a jamais recu les finances necessaires a son fonctionnement. Chaque contrat de plan fait reference depuis a ce fonds sans qu'une quelconque realisation ne puisse etre mise a son actif, faute de moyens. Or, un evenement survenu en fin d'annee 1996 avait laisse esperer une dotation pour 1997 : il s'agissait d'un prelevement de 250 millions de francs effectue sur les fonds de reserve de la chambre de commerce et d'industrie de Calais, constitue essentiellement des excedents de taxe du trafic Transmanche. Recemment, le prefet de region Nord-Pas-de-Calais a demande l'elaboration d'une charte de developpement littoral sans preciser quels seront les moyens financiers qui lui seraient affectes. C'est pourquoi, il lui demande s'il compte reserver une issue favorable a la dotation du fonds d'aménagement du littoral prevue depuis plus de dix ans.

Texte de la réponse

M. le president. M. Dominique Dupilet a presente une question no 1363.

La parole est a M. Dominique Dupilet, pour exposer sa question.

M. Dominique Dupilet. En 1986, lors de la signature du traite portant creation du tunnel sous la Manche, un plan d'accompagnement transmanche concernant notamment les aspects touristiques et environnementaux avait ete prevu. La creation d'un fonds d'aménagement du littoral Nord - Pas-de-Calais avait egalement ete decidee. Il etait surtout destine a compenser les pertes que subiraient les differents ports transmanche de la region. Depuis la creation du tunnel, le port de Boulogne-sur-Mer a ainsi perdu 3,5 millions de passagers. Cela signifie une diminution des taxes portuaires et l'impossibilite de proceder a des travaux dans le port du fait du manque de recettes.

Voila pourquoi la creation du fonds d'aménagement du littoral avait ete tres bien accueillie. Mais, depuis 1986, aucune dotation n'y a ete affectee. Si l'actuel ministre du budget n'est pas le seul responsable de cette situation, force est toutefois de reconnaitre que, depuis 1986, c'est son ministere qui n'a pas donne suite aux demandes qui lui etaient adressees d'apporter les dotations financieres necessaires.

Pourtant, les contrats de plan font regulierement reference a ce fonds d'aménagement du littoral. Le dernier prevoit notamment que l'Etat, la region et les departements meneront une reflexion globale sur l'aménagement et le developpement du littoral Nord - Pas-de-Calais: «Dans ce contexte, la mise en oeuvre du fonds de developpement du littoral sera recherchee. Un comite de gestion reunissant l'ensemble des partenaires concerne sera mis en place pour la fin 1994 au plus tard.»

Inutile de preciser que ce comite, destine a gerer un fonds qui n'existe pas, n'est toujours pas mis en place. A la fin de l'annee 1986, un evenement est survenu: l'Etat a effectue un prelevement de 250 millions de francs sur les reserves de la chambre de commerce et d'industrie de Calais, reserves constituees essentiellement a partir des excedents de taxes du trafic transmanche. On pouvait donc esperer que cette somme aurait permis d'amorcer la creation du fonds d'aménagement du littoral. Recemment d'ailleurs, le prefet de region, qui a

demande qu'une charte de developpement soit elaboree n'a pas pu preciser comment celle-ci serait financee puisque le fonds d'amenagement n'est toujours pas dote.

Certes, je sais bien que les sommes prelevees sur une region ne sont pas obligatoirement reaffectees sous une autre forme a cette region et qu'il appartient a l'Etat de proceder a la repartition, mais, comme il a ete ecrit dans les principes qu'un fonds de developpement du littoral devait etre cree, nous pouvions esperer qu'a partir des prelevements operes sur les taxes portuaires, le fonds d'amenagement du littoral soit enfin dote. Il le faut, tant pour les ports que pour l'amenagement du littoral. Je n'ignore pas que le trafic transmanche connait des difficultes partout: la Normandie, par exemple et la compagnie Brittany Ferries, sont egalement touchees. Je demande toutefois plus particulierement de reserver une issue favorable au probleme que j'ai souleve et que soit enfin dote le fonds d'amenagement du littoral Nord - Pas-de-Calais cree il y a maintenant plus de dix ans. M. le president. La parole est a Mme le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Monsieur le depute, je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser l'absence d'Alain Lamassoure qui m'a demande de repondre a sa place.

L'Etat, la region Nord - Pas-de-Calais et les departements qui la composent ont convenu de soutenir les projets d'amenagement coordonnes du littoral, notamment les projets d'equipement tant economiques que culturels ou touristiques.

Comme vous le savez, le contrat de plan entre l'Etat et la region Nord - Pas-de-Calais evoque la perspective de la mise en oeuvre du fonds de developpement du littoral. Le contrat de plan ne prevoit par contre aucun financement a ce titre de la part des differents partenaires. Aussi, dans le cadre du suivi global annuel du contrat de plan, la region et l'Etat ont entame une discussion relative a l'elaboration d'une charte sur l'amenagement du littoral. Une reunion se tient aujourd'hui meme sur ce theme.

S'agissant du prelevement auquel vous faites reference, M. Lamassoure me charge de vous indiquer qu'il ne comporte pas de lien avec le projet de fonds.

Au-dela, vous connaissez la situation des finances publiques: la realisation des engagements pluri-annuels de l'Etat a du etre etalee, a fortiori tout engagement supplementaire ne peut etre envisage que s'il est gage par une economie.

Tel est, monsieur le depute, la reponse que M. le ministre delegue au budget m'a demande de vous transmettre.

M. le president. La parole est a M. Dominique Dupilet.

M. Dominique Dupilet. M. le ministre du budget fait la meme reponse depuis dix ans: selon lui, il n'y a pas de raison de doter ce fonds. Aujourd'hui, il ajoute qu'il n'y a aucun lien entre les 250 millions preleves sur la chambre de commerce de Calais et le fonds d'amenagement du littoral. Mais la somme en question provient bien des taxes sur le transport transmanche, et le fonds d'amenagement du littoral a precisement ete cree pour pallier les difficultes engendrees par la construction du tunnel sous la Manche dans les infrastructures portuaires. Si le ministre nie ce lien, ou va-t-on ?

En fait, compte tenu de la reponse que le ministre du budget vous a demande de me transmettre, je comprends son absence ce matin. En bref, l'Etat ne tient pas son engagement de creer le fonds de developpement du littoral. On aura beau multiplier les reunions visant a elaborer une charte de developpement du littoral, cela ne menera a rien sans moyens financiers. Or ceux-ci sont prevus dans le contrat de plan, puisqu'il est ecrit que le fonds de developpement du littoral devra etre mis en place pour la fin de 1994.

Si aucune concertation n'est possible avec le ministre du budget, autant faire disparaître ce fonds du traite annexe portant creation du tunnel sous la Manche. Qu'on nous le dise et nous arreterons de nous faire des illusions ! En tout etat de cause, je maintiens que les 250 millions ont un lien direct avec la dotation que nous demandons pour le fonds de developpement du littoral.

M. le president. Monsieur le depute, Mme le ministre transmettra votre propos a son collegue du budget.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1363

Rubrique : Amenagement du territoire

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 1997, page 1094

Réponse publiée le : 26 février 1997, page

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 février 1997